

COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA PLAINE DIJONNAISE
DU 3 NOVEMBRE 2011 A 18 HEURES 30

Membres présents :

Mmes BONNET, BLIGNY, GOTTE, FUSIER, ANDREOLETTI (ROUSSELET), BOUCHET, LANTERNE, JACQUES, Mrs TREMOULET, TURPIN, MATHEY, BRIE, FORESTIER, FREREBEAU, LEBLANC, BEAULAT, FEVRE, ROZAT, ROLLIN, SAUVAIN D., KOSAK, MATHE, IMARD, BERCCQ, BEURET, RENAUDOT, FERREUX, ESPINOSA, JEANNERET, SEGUIN, GUIBLAIN, BRUN, KOSCIELINSKI, MUGNERET, CHETTA, RUINET, VUILLEMIN, SUTY, PARMENTIER, EMAROT, SAUVAIN H., PAUTET, VERDREAU, JOLIET, BESANCON, AUBERTIN, LEMAIRE, BRUNO, DUBOIS, BRACHOTTE, BERTHIOT, MARGUIER, GEVREY, BON J.F.

Représentés :

Mme CHARLOT représentée par Mr TREMOULET – Mr HUGUENOT représenté par Mr BEAULAT, Mr PILLOT représenté par Mr ROZAT – Mr FREI représenté par Mr ROLLIN, Mr CROUZIER représenté par Mr SUTY – Mr BERNARD représenté par Mme GOTTE, Mr DULIEU représenté par Mr BEURET – Mme BREDILLET représentée par Mr MATHE, Mme BIGEARD représentée par Mme BOUCHET – Mme CHASTRUSSE représentée Mme FUSIER, Mr TABEL représenté par Mr MUGNERET – Mme DUPUIS représentée par Mr CHETTA, Mr BAUDRON représenté par Mr RUINET – Mr LUSTREMANT représenté par Mr VUILLEMIN, Mme POIVRE représentée par Mme JACQUES – Mr MARTEAU représenté par Mr EMAROT, Mr PETIT représenté par Mr AUBERTIN – Mr PERRICAUDET représenté par Mr DUBOIS,

Absents/excusés :

Mmes MARIE-JOETS, BREDILLET C, CHAIX, GRANDIOWSKY, Mrs BON, GUYOT, PITOIS, DUMONT, MONANGE, PICHON, DELEPAU, MINIAU, LAPIERRE, BRIGATTI, BIGEARD, AIMEUR, DANCOURT, BLANCHARD, PETAZZI, SACCOMANI, BIZE, MAILLOTTE, COLSON, BELIN, GUERBER, LAURIOT, JOUFFROY.

Secrétaire de séance :

Mr Christian BEAULAT

Monsieur le Président ouvre la séance à 18 heures 30.

Sur proposition de Monsieur le Président, Monsieur Christian BEAULAT est élu secrétaire de séance.

AVIS SUR LE COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 6 OCTOBRE 2011

Monsieur le Président demande s'il y a des remarques sur le projet de compte-rendu de la séance du 6 Octobre 2011.

Aucune remarque n'étant émise, le compte rendu de la séance du 6 octobre 2011 est approuvé à l'unanimité.

NOUVEAUX MOYENS DE PAIEMENT POUR LES FACTURES PERISCOLAIRES

Madame Françoise JACQUES, Vice-Présidente en charge des finances présente ce dossier.

La collectivité émet chaque année près de 10 000 factures pour le service périscolaire qui font l'objet d'un encaissement auprès des services de la Direction Générale des Finances publiques.

Actuellement, les familles paient soit par chèque soit en numéraire en se rendant au guichet de la Trésorerie.

Pour offrir de nouveaux services aux usagers de notre collectivité, il est envisagé de proposer deux nouveaux modes de paiement : le prélèvement automatique et le paiement par carte bancaire sur internet.

Ces possibilités permettent aux usagers de ne plus utiliser de chèques ou du numéraire et pour la collectivité de sécuriser et d'accélérer l'encaissement des produits locaux.

Dans le cadre de la mise en place du prélèvement bancaire, un règlement financier sera signé entre la Communauté de Communes et l'utilisateur qui remplira également une autorisation/demande de prélèvement à laquelle il joindra un relevé d'identité bancaire ou postal.

Dans le cadre de la mise en place du paiement par carte bancaire, la Direction Générale des Finances Publiques met en œuvre un traitement informatisé dénommé «TIPI» (Titres Payables par Internet) dont l'objet est la gestion du paiement par internet, dans le respect de la réglementation bancaire, des titres de recettes et factures de régie émis par les collectivités territoriales et leurs établissements publics locaux. Ce dispositif peut être mis en œuvre soit à partir de notre site internet soit à partir du portail tipi.budget.gouv.fr et intègre dans les deux cas un serveur de télépaiement par carte bancaire. La Communauté de Communes retiendra la mise en œuvre à partir du portail tipi.budget.gouv.fr.

Monsieur PERRIN, administrateur des finances locales précise que l'utilisation de ce site présente l'avantage d'être déjà opérationnel donc nous ne connaissons pas les problèmes techniques liés à la mise en service ou de configuration d'un site propre, en revanche il n'est pas très connu du grand public, donc il sera nécessaire de développer la communication pour le faire connaître.

Une information sera présente sur les factures et sur le site internet de la Communauté de Communes.

Le prélèvement ainsi que le paiement par carte bancaire donnent lieu, de manière systématique, au paiement d'une commission interbancaire pris en charge par la collectivité.

Il est estimé que le coût des frais bancaires s'élève à 900 euros/an si 50% des factures sont acquittées avec l'un de ces deux modes de paiement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- Valide la mise en place du prélèvement automatique et le paiement par carte bancaire dans les conditions exposées ci-dessus,
- Accepte la prise en charge du coût du commissionnement qui rémunère l'ensemble du dispositif interbancaire,
- Autorise le Président à signer les règlements financiers et les documents d'adhésion.

AMORTISSEMENT INSTALLATIONS - AGENCEMENT ET AMENAGEMENT DES CONSTRUCTIONS

Le Président expose qu'il est nécessaire de définir les durées d'amortissement pour les équipements suivants :

- **installations, agencement et aménagement des constructions (article 2135).**

Le Président propose un amortissement sur 10 ans.

A titre dérogatoire, le bien d'inventaire n°2008- 14 sera amorti pour solde en 2012.

- **Autres immobilisations corporelles (article 2188)**

Le Président propose un amortissement sur 5 ans.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité adopte les durées d'amortissement ci-dessus et l'amortissement pour solde en 2012 du bien n°2088-14.

AIRE ACCUEIL PROVISOIRE DES GENS DU VOYAGE – MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR

Messieurs Gérard TREMOULET et Hubert SAUVAIN, vice-présidents en charge respectivement des commissions « environnement » et « bâtiments » ont visité deux aires des gens du voyage gérées par la communauté d'agglomération de Bourg en Bresse (01) et rencontré les élus de cette collectivité.

Cette rencontre a été très enrichissante. Elle a permis d'appréhender certains points techniques à ne pas négliger pour la construction de la future aire de Genlis et le relationnel à adopter pour une bonne gestion de l'aire.

A la demande d'un délégué, le règlement intérieur de l'aire provisoire a été modifié et présenté lors de la séance.

Le Président rappelle que les frais de fonctionnement (consommation eau, électricité, collecte des ordures ménagères, location toilettes) seront facturés dans le cadre d'un forfait énergie fluide à hauteur de 30€/semaine ou 5€/jour pour les semaines incomplètes. Les gens du voyage iront acquitter les sommes dues à la trésorerie de Genlis.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité approuve le règlement intérieur modifié et entérine le forfait énergie fluide 30€/semaine ou 5€/jour.

ZONE DE HUCHEY GENLIS – ETUDE DE FAISABILITE

ZAE DE BOULOUZE - FAUVERNEY

Monsieur Luc JOLIET, vice-président en charge du développement économique présente l'avancement des ventes des parcelles de la ZAE de Boulouze.

Actuellement, il reste 6 lots à vendre pour une surface totale de 3,9 hectares. Les travaux de construction des entreprises FRIGEST, PREMIUM LAVAGE et STEF TFE sont en cours de finalisation.

ZONE DE HUCHEY – GENLIS

Avant d'entreprendre l'aménagement de la zone de Huchey à Genlis, la commission développement économique a souhaité la réalisation d'une étude de faisabilité technique et financière.

Cette étude se décompose en 3 parties :

- diagnostic du site,
- établissement et présentation de scénarios d'aménagement,
- établissement d'un avant projet sommaire.

Elle permettra de déterminer l'enveloppe financière et les aménagements les plus pertinents à réaliser. Au vu des conclusions de cette étude, le conseil communautaire pourra ensuite se prononcer sur la faisabilité de cette opération.

Le Conseil Communautaire a pris acte du lancement de cette étude.

CREATIONS/SUPPRESSIONS DE POSTES

Monsieur Patrice ESPINOSA, Vice-Président en charge du personnel propose, sur demande de la Mairie de Genlis (deuxième employeur), la nomination au grade d'animateur d'un adjoint d'animation suite à la réussite au concours.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité approuve :

- la création d'un poste d'animateur à hauteur de 11h30 hebdomadaires annualisées, à compter du 15 novembre 2011,

- la suppression d'un poste d'adjoint d'animation de 1^{ère} classe à hauteur de 11h30 hebdomadaires annualisées, sous réserve de l'avis du CTP.

Le Vice-Président propose, sur demande de la Mairie d'Aiserey (employeur principal), un avancement de grade pour un adjoint d'animation suite à la réussite de l'examen professionnel.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité approuve :

- la création d'un poste d'adjoint d'animation de 1^{ère} classe à hauteur de 9h30 hebdomadaires annualisées, à compter du 1^{er} décembre 2011,

- la suppression d'un poste d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe à hauteur de 9h30 hebdomadaires annualisées, sous réserve de l'avis du CTP.

VŒU POUR LE COLLEGE DE GENLIS

Lors du Conseil communautaire du 6 Octobre, Monsieur Noël BERNARD avait informé l'assemblée d'une rentrée scolaire difficile voire alarmante au collège de Genlis en raison d'une diminution des moyens financiers.

Afin d'alerter l'inspection académique, la rédaction d'un vœu avait alors été proposée.

Monsieur Christian BEAULAT, Vice-Président en charge de l'enfance Jeunesse présente ce projet :

Le Conseil Communautaire, réuni en séance ordinaire le jeudi 3 novembre 2011, tient à faire part de sa plus vive inquiétude quant aux conditions d'accueil des élèves proposées à cette rentrée au collège de Genlis qui marquent la poursuite de la dégradation du service public de l'Education Nationale.

Encore moins d'adultes dans le collège se traduit par :

- **La fermeture de la classe de 3^{ème} DP3 (Découverte Professionnelle 3h),**
- **La fermeture de la classe de 6^{ème} SEGPA qui signifie à terme la disparition totale de cette structure,**

(Les élèves concernés se trouvent marginalisés dans des classes ordinaires déjà très chargées)

- **Une vie collective marquée par **plus d'actes d'incivilité.****

Bien entendu ces conséquences pénalisent prioritairement les élèves les plus fragiles scolairement et bien souvent socialement.

Le Conseil Communautaire par 68 voix pour et 4 abstentions demande donc instamment que le service public d'éducation retrouve les moyens humains nécessaires à une vie scolaire sereine au bénéfice de tous les élèves.

Ce vœu sera adressé à Mesdames et Messieurs les parlementaires de Côte d'Or, Monsieur le Recteur de l'académie de Dijon, à Madame l'inspectrice d'académie de Côte d'Or.

ACCES INTERNET-ADSL : CHAMBEIRE EN ZONE BLANCHE/GRISE

Madame le Maire de Chambeire fait part de son désarroi face à la défaillance de réseau internet et du manque de lignes téléphoniques et fax sur sa commune.

Malgré toutes les démarches entreprises auprès des différentes instances, Chambeire ne bénéficie pas d'un accès internet avec un niveau de débit suffisant.

Madame le Maire sollicite le soutien du Conseil Communautaire afin de lutter contre cette fracture numérique.

Le Président propose de solliciter une rencontre avec Madame la Préfète pour l'informer de cet état de fait et revendiquer des mesures à prendre pour améliorer la couverture sur ce secteur.

Le Conseil Communautaire prend acte et soutient à l'unanimité cette démarche.

RPE SUD THOREY EN PLAINE – NOUVEAU PLAN DE FINANCEMENT

L'aménagement des locaux du RPE Sud à Thorey en Plaine est éligible aux subventions suivantes :

- ETAT - DETR 20 à 30%
- CAF 80 % dans le cadre du dispositif PCPI –plan crèche pluriannuel d'investissement au lieu des 40% sur les dispositifs habituels.
- FEADER 30%

Une opération ne peut pas être soutenue par des aides publiques au-delà de 80%, par conséquent, il convient de faire un choix sur les aides sollicitées.

Nouveau plan de financement proposé

DEPENSES HT			
Acquisition pavillon	188 747 €		
Maitrise d'œuvre - architecte	6 250 €		
Travaux d'aménagement	94 580 €		
Coordination SPS - divers	1 960 €		
contrôle technique	9 460 €		
Mobilier	15 000 €		
Matériel pédagogique	15 000 €		
TOTAL DEPENSES	330 997 €		
RECETTES			
Co financeurs	Subvention sollicitée	%	Base subventionnable
ETAT - DETR	90 299 €	30%	Acquisition pavillon, maitrise d'œuvre, travaux, SPS, contrôle technique Montant : 300 997 €
CAF COTE D'OR	174 499 €	55,69	Acquisition pavillon, travaux, mobilier, matériel pédagogique Montant : 313 327€
Autofinancement	66 199 €	20%	Enveloppe globale de l'opération : 330 997 € HT
TOTAL RECETTES	330 997 €		

Le Conseil Communautaire à l'unanimité valide le plan de financement présenté ci-dessus.

CONTRAT AMBITIONS COTE D'OR – MISE EN PLACE D'UN GROUPE DE TRAVAIL

Dans le cadre de l'élaboration du contrat Ambitions Côte d'Or de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise, les Vice-Présidents ont proposé de définir des critères de classification des projets éligibles.

Le Président a invité les maires à transmettre leurs fiches projets sous quinzaine afin de commencer à travailler sur ce dossier. Le groupe de travail (bureau et maires) pourra définir les critères de classification et un calendrier programmant les différentes étapes du dossier.

Le Conseil Communautaire prend acte.

QUESTIONS DIVERSES

Article du Bien Public du 19 octobre 2011

Un délégué, maire d'une commune s'inscrit en faux sur les propos rapportés par le journaliste concernant la taxe locale d'équipement (TLE).

Il précise que la TLE n'a pas été instituée au sein de la Communauté de Communes non pas parce les maires ont voté contre mais parce que la fiscalité liée à la TLE n'a pas été évoquée dans les statuts lors de sa création de la Communauté de Communes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 45.

Le Secrétaire de Séance,
Christian BEAULAT

Le Président,
Jean-Louis AUBERTIN